

L'ajournement

dette pour d'autres prêts, mais pas pour les étudiants. Je me pose des questions sur ses priorités.

Le cas des étudiantes est encore plus difficile. Les femmes doivent payer les mêmes frais de scolarité et le même loyer, et pourtant elles ont moins de chances d'obtenir un emploi d'été. Naturellement, le salaire qu'elles touchent après leur diplôme est inférieur en moyenne à celui des étudiants. Un traitement équitable pour les étudiantes signifie un salaire égal pour un travail d'égale valeur.

Je ne prétends pas que nous puissions raisonnablement diminuer les frais de scolarité ou augmenter les prêts accordés aux étudiantes pour compenser cette situation, car cela instaurerait des injustices dans le système. Cependant, les étudiantes sont nettement défavorisées, et celles qui élèvent seules des enfants le sont encore plus.

Nous pourrions faire davantage pour les parents qui font des études. Dans bien des cas, ils ont désespérément besoin de leurs études pour pouvoir faire leur chemin dans la vie, payer leurs dettes et pouvoir se servir de leurs études, comme nous voulons qu'ils le fassent, pour subvenir à leurs besoins.

[Français]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre responsable du Multiculturalisme):

Madame la Présidente, le secrétaire d'État a déjà indiqué toute l'importance que le gouvernement attachait à la question de l'endettement des étudiants et que celle-ci méritait toute notre attention. J'aimerais ajouter que les gouvernements provinciaux se penchent aussi sur ce problème de l'accumulation des dettes scolaires à la fin des études postsecondaires.

En effet, à sa dernière réunion du mois de septembre, qui a eu lieu à Winnipeg, le Conseil des ministres de l'éducation du Canada a décidé de créer un comité consultatif fédéral-provincial pour revoir tant le programme canadien de prêts aux étudiants, dont il est l'administrateur, que les programmes d'aide aux étudiants mis sur pied par les provinces elles-mêmes. Je ne doute pas que lors de leur prochaine rencontre, au début de l'an prochain, les ministres provinciaux examineront, entre autres sujets, la question de l'endettement des étudiants.

Mais la question intéresse aussi beaucoup d'autres gens. Elle a été soulevée récemment lors d'une réunion entre les autorités

du Secrétariat d'État, l'Association canadienne des étudiants et divers autres organismes intéressés.

L'honorable députée doit sans doute savoir que le programme canadien de prêts aux étudiants a rendu d'immenses services au cours des années. C'est indéniable. Toutefois, les problèmes qui surgissent, notamment celui de l'endettement cumulatif des étudiants, sont attribuables à plusieurs facteurs. Entre autres, le gouvernement a augmenté considérablement, en 1983, la limite des prêts consentis aux étudiants qui a pratiquement doublé. Par ailleurs, certains ajustements apportés aux programmes provinciaux d'aide aux étudiants ont aussi, pour certains cas, porté à la hausse les dettes qu'ils doivent contracter pour poursuivre leurs études.

Il est intéressant de noter ici, madame la Présidente, qu'en très grande majorité, les étudiants arrivent à rembourser leurs dettes à la fin de leurs études. Vous n'ignorez pas, cependant, que ceux qui éprouvent des difficultés à rembourser leur dette, par manque d'emploi par exemple, peuvent demander de bénéficier du programme de remise des intérêts.

Sur un autre point, il va sans dire, madame la Présidente, que le gouvernement examinera toute nouvelle initiative qui pourrait lui être suggérée pour faciliter davantage l'accès aux études postsecondaires, qu'il s'agisse de bourses ou de subventions. Il devra cependant le faire dans les limites que lui permettent le budget.

J'aimerais enfin informer l'honorable députée que certaines difficultés administratives ont retardé la publication des rapports annuels du Programme canadien de prêts aux étudiants pour 1983-1984 et 1984-1985.

J'aimerais cependant assurer la Chambre que les deux rapports seront déposés avant Noël.

Si, entre temps, il y en a parmi nous qui aimeraient obtenir de l'information sur ces deux années de prêts, je les inviterais à s'adresser à la Direction de l'aide aux étudiants du Secrétariat d'État.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)